

Aide à la mobilité

La Ville s'engage en faveur des mobilités douces et propose une aide permettant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un équipement électrique pour les personnes handicapées.

- [Aide à la mobilité](#)



Aide à la mobilité

La Ville s'engage en faveur des mobilités douces et propose une aide permettant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un équipement électrique pour les personnes handicapées. Si vous devez ou souhaitez obtenir le permis de conduire, Grand Quevilly propose également d'en financer une partie dans le cadre de cette aide à la mobilité.

En contrepartie de cette subvention, il est demandé au bénéficiaire d'effectuer au choix une action sociale, de solidarité, citoyenne ou humanitaire auprès de la Ville de Grand Quevilly, parmi les suivantes :

- Participation à une manifestation de la Ville (Fête du vélo, Solid'air de fête, Forum des associations),
- Participation aux opérations de nettoyage « Ensemble, ramassons les déchets »,
- Partage d'expérience en lien avec le service communication de la Ville.

Conditions d'attribution

Ces subventions sont ouvertes pour les Grand Quevillais.es :

- Résidant sur la commune depuis plus de deux ans ;
- Selon le quotient familial CAF du ou de la bénéficiaire ou de la famille à laquelle il ou elle est rattaché.e ;
- Âgé.e.s d'au moins 16 ans ;
- En situation de handicap en cas de subvention d'achat de matériel adapté.

Cette subvention est accordée dans la limite d'une aide par famille et par an, et d'une seule aide par personne à vie.

Les demandes sont ensuite examinées par le CCAS qui détermine leur recevabilité et le montant de la subvention éventuellement accordée. Cette aide s'élève de 100 à 400 € (dans la limite de 50% du montant d'achat pour le matériel électrique). Une aide de l'Etat - le bonus vélo - est également disponible pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 200 €.

La subvention sera accordée dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget.

Pour plus de renseignement ou pour retirer un dossier de demande, rendez-vous à l'accueil du CCAS à l'hôtel de ville, ou contactez le 02 35 68 93 61

Pour plus d'informations et retirer un dossier de demande, contactez le *02.35.68.93.61* ou rendez-vous à l'accueil du CCAS au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

contact

CCAS

Coordonnées :

- 02 35 68 93 61
- ccas@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue